

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

N°17140

APPROBATION DE L'AFFECTATION DE L'OPERATION D'INVESTISSEMENT - "CASSIS - AMENAGEMENT AVENUE JULES FERRY"

La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit l'aménagement de l'avenue Jules Ferry sur la commune de CASSIS.

Le périmètre de l'opération comprend :

- Le raccordement sur l'avenue Joseph Liataud au nord ;
- Le raccordement sur le giratoire au carrefour avec l'avenue de la Viguerie / corniche Paul Vence.

Le projet consiste à pérenniser la trame circulatoire actuelle par la modification du profil général de la voie. L'aménagement envisagé, consiste à élargir les cheminements piétons, à matérialiser des alvéoles de stationnement, à interdire le stationnement anarchique dans les sections trop étroites et à créer des espaces végétalisés. De plus, les problématiques de ruissellement des eaux de pluie nécessitent la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales.

A cet effet, l'opération d'investissement n°2017 1 011 00 : « CASSIS – Aménagement avenue Jules Ferry », pour un montant de 2 000 000 €, inscrite au budget, enregistrée dans l'autorisation de programme 191141BP du programme 14 « Voirie Métropolitaine » de la Métropole doit être affectée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

L'échéancier prévisionnel des Crédits s'établit comme suit :

CP 2019 : 100 000 € TTC
CP 2020 : 550 000 € TTC
CP 2021 : 1350 000 € TTC